

**ADMINISTRATION
COMMUNALE DE WOLUWE-
SAINT-PIERRE**
Service Urbanisme
Collège des Bourgmestre et Echevins
Avenue Charles Thielemans, 93
B – 1150 BRUXELLES

V/Réf : SM/DW-ENS/490995-s/1955
N/Réf. : AVL/KD/WSP-2.76/s.542
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

OBJET : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue de Tervueren, 292 / avenue du Val d'Or, 2 - Villa Fauquet (arch. Y. et A. BLOMME).
Installation d'une enseigne à front de l'avenue de Tervueren (régularisation).
(Correspondant : M. D. Warnant.)

En réponse à votre lettre du 22 août, en référence, reçue le 23 août, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 11 septembre 2013.

La demande vise l'installation d'une enseigne dans le jardin qui s'étend à l'avant de la villa classée, en recul de l'alignement d'environ 2 m. Elle se présente comme un caisson en tôle aluminium et plexi opalin peints en noir, éclairant par l'intérieur les lettrages réalisés avec films vert et blanc (dim. 2,5 m de large sur 1,60 m de haut).

A l'examen du dossier, il apparaît que le dispositif a peu d'impact sur le bâtiment classé qui est situé en recul. La demande constitue donc un enjeu urbanistique plutôt que patrimonial. Dans ce cadre, la Commission demande d'être vigilante au respect strict des prescriptions du RRU en la matière, ce qui ne semble pas le cas de la demande (dépassement de la surface autorisée).

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques complémentaires éventuelles et les recommandations qu'appelle cette demande.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme I. Leroy (par mail Mmes I. Leroy, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, Ph. Piéreuse, H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme F. Vanderbecq.